

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JACQUES PREVERT - MOUAZE

ACCUEIL DES ELEVES A PARTIR DU LUNDI 2 NOVEMBRE

Suite aux annonces du président de la République le 28/10/20 relatives à la situation sanitaire, les équipes municipales et enseignantes tiennent à vous communiquer l'ensemble des éléments qui permettra d'organiser le bon fonctionnement de l'école.

La mise en place d'un protocole sanitaire renforcé va nous permettre d'accueillir tous les élèves dans les conditions de sécurité plus strictes au vu du nouveau contexte.

PREALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils sont invités à **prendre la température** de leur enfant avant le départ pour l'école.

Ils s'engagent à **ne pas mettre leur enfant à l'école** :

- en cas de fièvre (38 °C ou plus)
- en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au Covid 19, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école.

Ils en informent la directrice.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs doit se limiter au strict nécessaire et **se faire après nettoyage et désinfection des mains.**

Les accompagnateurs doivent **porter un masque** et **respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.**

Les règles de distanciation physique

A l'école maternelle, la distanciation physique d'au moins un mètre sera maintenue entre les élèves des classes de PS/MS et PS/GS.

En revanche, la distanciation ne sera pas imposée entre les élèves de ces groupes de classes que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

Exemple: les élèves des 2 classes de PS/MS se retrouveront dans la même zone en récréation et partageront des activités de décroisement l'après-midi

En élémentaire, le principe appliqué sera la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'appliquera pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe, y compris pour les activités sportives.

Lors des récréations, la distanciation physique sera maintenue, entre les élèves de classes différentes sur le temps scolaire et groupe de 2 classes sur le temps de périscolaire.

Les gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, récréation...).

Les élèves devront donc arriver masqués à l'école.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Chaque jour, 2 masques seront nécessaires.

Nous vous demandons:

- de prévoir 2 pochettes / sacs marqués : *masque propre - masque sale + nom de l'enfant + classe*

- de marquer le nom de vos enfants sur les masques en tissus.

Le ministère doit doter chaque école en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. Nous n'avons pas d'information sur la date de livraison, ni sur la quantité livrée.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux sera la plus fréquente possible et durera au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes, de niveau ou de cycle) est donc requise.

Le déroulement des journées et des activités sera organisé de façon à limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes, de niveau ou de cycle).

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement** se feront
 - aux horaires habituels

- garderie matin : ouverture à 7h30
- garderie soir : fermeture à 18h45
- horaire des cours : 8h20-11h45h30 / 13h35-16h30

- en respectant les mêmes entrées/sorties et sens de circulation qu'à la rentrée de septembre.

- **la circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves seront limités, organisés et encadrés.
- **les récréations sur le temps scolaire** sont organisées par groupes de classes en maternelle et groupe classe en élémentaire.
- **les récréations sur le temps périscolaire** sont organisées par groupes de classes sur la pause méridienne et par groupe de cycle lors de la garderie du soir.

Pour limiter le brassage entre les élèves, dans la mesure du possible, nous vous demandons de limiter la fréquentation des services périscolaires (cantine + garderie)

- **la restauration scolaire** sera organisée.

Les flux et la densité des élèves seront organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles.

S'agissant des élèves des écoles élémentaires, les élèves d'une même classe mangeront ensemble et dans la mesure du possible toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre sera respectée entre les groupes.

- Dans la salle de motricité, **pour la garderie**, les élèves sont répartis sur 2 zones (maternelle et élémentaire).
- **L'aide au devoir** est maintenue en respectant la distanciation physique. Les élèves seront répartis en groupe de cycle.

Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels sera réalisé plusieurs fois par jour (poignées de portes, wc...)

Les tables de la cantine seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs sera autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) sera permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

L'inscription de votre enfant à l'école emporte acceptation de ce plan spécifique d'accueil.